

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

MINISTERE DE LA SANTE
PUBLIQUE

SOMMAIRE

a/s
AFFECTATIONS

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET DU PRESIDENT DE
LA REPUBLIQUE

ANNEE 1961. N° 2 /PCM/MSP

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi 60-36 du 26-Novembre 1960 portant constitution du Dahoméy ;
VU la Loi N° 59-21 du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique ;
VU le Décret du 2 Mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du personnel relevant du Ministère de la F.O.M. et tous les actes qui l'ont modifié ;
VU la Loi 59-26 du 16 Décembre 1959 approuvant la Convention générale d'Assistance Technique en personnel intervenue le 21 Juillet 1959 ;
VU le Décret N°50-690 du 2 Février 1950 fixant le classement au point de vue de déplacement du personnel civil des cadres généraux relevant du Ministère de la F.O.M. ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.— Le personnel de l'Assistance Technique dont les noms suivent reçoit les affectations ci-après :

M. CHAGAS Stanislas, Médecin Africain Principal de 2ème échelon, Médecin Chef de la C.M. de SAVE, est mis à la disposition du Sous-Préfet de KOUANDE en qualité de Médecin Chef de la C.M. de KOUANDE.

M. AHOUANSON Karl, Médecin Africain Principal de 4ème échelon mis à la disposition du Sous-Préfet de SAVE, en qualité de Médecin Chef Circonscription Médicale de SAVE.

.../...

ARTICLE 2.- Les soldes et accessoires des intéressés sont imputables au budget de la République Française, (Budget FAC-Titre IV).

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

VU :
LE MINISTRE DE LA SANTE
PUBLIQUE,

PORTO-NOVO, le 4 Janvier 1961
Pr le Président de la République absent
Le Vice-Président de la République

R. DEROUX

Sourou MIGAN APITHY.

AMPLIATIONS

ORIGINAL.....	1	DP	I	MAC	4	PERSONNEL	I
JORD	1	BF	2	2° BUREAU ADM ..	1	CM.KOUANDE	I
TRESOR.....	I	CF	I	S/P KOUANDE ..	1	INFORMATION ...	I
INTERESSES.....	2	CD	I	DOSSIERS	2		
S/P SAVE.....	I	CM SAVE	I	MSP	I		
ARCHIVES	2	MTFP	I	PCM	15		
					1		